



Consultation prébudgétaire 2022

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Commission sur les finances et l'administration

Rapport déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération
Les 14 juin et 17 juin 2021

Montréal 

Pour suivre les travaux et l'actualité des commissions permanentes

S'abonner à l'[infolettre](#) des commissions

Visitez le site Internet des commissions permanentes: ville.montreal.qc.ca/commissions

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

 @commissions.mtl

 @Comm_MTL

Montréal 

Service du greffe

Division du soutien aux commissions, aux conseils consultatifs
et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

LA COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

M. Richard Deschamps
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Lasalle

VICE-PRÉSIDENTS

M. Georges Bouelle
Maire
Ville de Beaconsfield

M. Alan DeSousa
Maire
Arrondissement de Saint-Laurent

MEMBRES

M. Alex Bottausci
Maire
Ville de Dollard-des-Ormeaux

Mme Lisa Christensen
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

M. Richard Guay
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

M. Pierre Lessard-Blais
Maire
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Mme Marie-Andrée Mauger
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Verdun

Mme Sophie Mauzerolle
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Ville-Marie

Mme Marie Plourde
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement du Plateau – Mont-
Royal

M. Philipe Tomlinson
Maire
Arrondissement d'Outremont

M. Alain Vaillancourt
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 14 juin 2021

Madame Suzie Miron
Présidente du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Présidente,

Au nom de la Commission permanente sur les finances et l'administration, nous avons l'honneur de déposer le rapport et les recommandations préparés à l'issue de la consultation prébudgétaire 2022, conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Richard Deschamps
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Lydia Atrouche
Secrétaire recherchiste

Service du greffe

Division du soutien aux commissions, aux conseils consultatifs
et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

LA COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

M. Richard Deschamps
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Lasalle

VICE-PRÉSIDENTS

M. Georges Bourelle
Maire
Ville de Beaconsfield

M. Alan DeSousa
Maire
Arrondissement de Saint-Laurent

MEMBRES

M. Alex Bottausci
Maire
Ville de Dollard-des-Ormeaux

Mme Lisa Christensen
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

M. Richard Guay
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

M. Pierre Lessard-Blais
Maire
Arrondissement de Mercier –
Hochelega-Maisonnette

Mme Marie-Andrée Mauger
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Verdun

Mme Sophie Mauzerolle
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Ville-Marie

Mme Marie Plourde
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement du Plateau – Mont-
Royal

M. Philippe Tomlinson
Maire
Arrondissement d'Outremont

M. Alain Vaillancourt
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 17 juin 2021

Madame Manon Barbe
Présidente du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Présidente,

Au nom de la Commission permanente sur les finances et l'administration, nous avons l'honneur de déposer le rapport et les recommandations préparés à l'issue de la consultation prébudgétaire 2022, conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Richard Deschamps
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Lydia Atrouche
Secrétaire recherchiste

Table des matières

Introduction	2
1 – Processus de la consultation publique	3
1.1 – Consultation publique	3
1.2 – Moyens de communication déployés annonçant la consultation.....	3
1.3 – État de la participation	3
2 – Documentation en appui à la consultation	4
2.1 – <i>Perspectives budgétaires 2022</i>	4
2.2 – Consultation citoyenne par voie de sondage	4
3 – Synthèse des propositions et opinions de la consultation publique	5
4. – Constats et recommandations	6
5. – Conclusion	12
Annexe 1 – Résolution: CM18 0710	13
Annexe 2 – Questionnaire et résultats du sondage sur les perspectives budgétaires 2022.....	16
Annexe 4 – Liste des participant-es à la consultation publique	21
Annexe 5 – Personnes-ressources en soutien à la Commission.....	23
Annexe 6 – Rapport minoritaire de l’Opposition officielle.....	24

Introduction

En 2018, la **Commission permanente sur les finances et l'administration** (CFA) a été mandatée par résolution du conseil municipal¹ pour mener une consultation prébudgétaire, une des premières phases du processus budgétaire annuel, qui sert à orienter l'action municipale pour le prochain exercice financier. Cette étape permet ainsi aux Montréalaises et Montréalais de s'exprimer sur les orientations du prochain budget de la Ville qui guideront par la suite ses dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2022.

Pour une deuxième année consécutive, conformément aux directives sanitaires gouvernementales en vigueur, cette consultation prébudgétaire s'est déroulée en mode virtuel et par écrit.

Ce rapport comporte trois sections. La première présente le processus consultatif c'est-à-dire le déroulement de la consultation publique, les moyens de communication déployés pour annoncer la consultation et le bilan de la participation. La seconde présente les grandes lignes de la documentation en appui à la consultation. Ensuite, une section offre une brève synthèse des observations et propositions reçues et entendues lors de la consultation publique. Enfin, la dernière partie est consacrée aux constats et aux recommandations de la Commission.

¹ Résolution CM18 0710 (Annexe 1)

1 – Processus de la consultation publique

1.1 – Consultation publique

Le document *Perspectives budgétaires 2022* qui détaille les principaux enjeux soumis à la consultation a été rendu public et a fait l'objet d'une présentation par le Service des finances au grand public lors de l'assemblée d'information tenue le 13 avril 2021 aux fins de préparation des mémoires et avis.

En mai 2020 s'est tenu la consultation publique sous la forme de deux séances d'audition des mémoires et avis en format virtuel. Lors de ces séances, 6 représentant-es d'organismes, d'associations et de citoyennes et citoyens ont été entendus.

La Commission a reçu les mémoires et opinions du public du 13 avril au 6 mai 2021. La population montréalaise a également été invitée à répondre à un questionnaire en ligne administré par une firme externe spécialisée SOM du 13 avril au 20 avril 2021.

1.2 – Moyens de communication déployés annonçant la consultation

Toutes les informations relatives au processus de consultation ont été publiées dans un avis public paru le 30 mars 2021 annonçant la consultation dans deux quotidiens montréalais, l'un francophone et l'autre anglophone. Un communiqué a été diffusé à tous les médias nationaux et locaux et une invitation a également été envoyée à plus de 700 abonné-es inscrit-es à l'infolettre des commissions permanentes. De plus, diverses publications annonçant les grandes étapes du processus de consultation (p. ex. lancement de la consultation publique, séance d'information, séances d'audition des opinions et l'assemblée publique d'adoption des recommandations) ont été relayées dans les médias sociaux des commissions permanentes et de la Ville de Montréal. Enfin, toute la documentation et les informations relatives à cette consultation ont été rendues disponibles sur le site web des commissions permanentes à [consultationprebudgetaire2022](#).

1.3 – État de la participation

La Commission a reçu 18 mémoires, avec ou sans présentation, en provenance de citoyennes et citoyens, mais essentiellement d'associations et d'organismes. Parmi ceux-ci, notons qu'un mémoire collectif auquel plusieurs organisations montréalaises se sont associées a été déposé. La Commission a également reçu quelques avis courts d'une quinzaine de personnes et organismes par courriel ou via un formulaire en ligne mis à la disposition du public, dont l'essentiel de ces avis appuie des propositions similaires.

Des quatre séances proposées consacrées à l'audition des opinions en visioconférence, deux se sont tenues en mai 2021. La Commission a ainsi entendu 6 interventions lors de ces audiences publiques.

Tous les avis présentés à la Commission sont accessibles à : [consultationprebudgetaire2022](#).

2 – Documentation en appui à la consultation

2.1 – Perspectives budgétaires 2022

Le document *Perspectives budgétaires 2022* a été élaboré par le Service des finances de la Ville de Montréal. Il présente les grands thèmes sur lesquels la population montréalaise est invitée à se prononcer pour déterminer les orientations du prochain budget de la Ville qui orienteront par la suite ses dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'année suivante.

Dans une volonté de faire œuvre pédagogique, le document présente en premier lieu le processus budgétaire annuel dans son ensemble et la mise en œuvre de la phase consultative de ce cycle budgétaire incarnée par la consultation prébudgétaire. Ensuite, il expose les grandes priorités de l'administration municipale et fait mention des perspectives économiques à l'échelle locale, nationale et internationale qui sont intrinsèquement liées les unes aux autres – et ont des incidences directes sur le budget de la Ville – particulièrement dans le cadre de la conjoncture de la pandémie. Par la suite, on y souligne à la section consacrée à l'état du budget et l'impact des décisions, des éléments d'information sur le budget de fonctionnement, le programme décennal d'immobilisations (PDI) et l'équilibre budgétaire.

Enfin, en dernière partie, le document présente les grands axes thématiques pour l'année 2022 soumis à la consultation du public soit :

- Organiser, soutenir et propulser la relance économique;
- Accélérer la transition écologique;
- Inviter les familles à choisir Montréal.

Le document de consultation *Perspectives budgétaires 2022* est accessible dans son intégralité à [consultationprebudgetaire2022](#).

2.2 – Consultation citoyenne par voie de sondage

La Ville s'est adjoint les services d'une firme de recherche externe *SOM* pour l'accompagner à mener un sondage en ligne représentatif dans le cadre de l'exercice prébudgétaire 2022 afin de recueillir l'opinion de résident-es de l'île de Montréal, spécifiquement sur les grands axes thématiques issus du document de consultation *Perspectives budgétaires 2022* soit :

- La relance économique;
- Les mesures sociales et de dynamisme;
- Les mesures écologiques.

Au total, ce sont 3 532 répondant-es qui y ont participé dont 1 147 répondant-es pour le volet panéliste et 2 385 questionnaires qui ont été complétés.²

Le questionnaire administré et le sommaire des résultats sont présentés à l'Annexe 2. Le rapport complet contenant l'intégralité des résultats du sondage est [disponible](#) sur la page consacrée à la présente consultation sur le site des commissions permanentes.

² Une description détaillée de la méthodologie employée est précisée dans le [rapport de résultats](#) disponible sur la page consacrée à la présente consultation sur le site des commissions permanentes.

3 – Synthèse des propositions et opinions à l'issue de la consultation publique

Cette section présente de façon schématique une synthèse des avis et propositions recueillis par la Commission. L'ensemble des avis soumis à la Commission sont disponibles sur la page consacrée à la consultation à la section *Mémoires*, [consultationprebudgetaire2022](#) ou en consultant les séances d'audiences publiques qui ont fait l'objet de captations disponibles en différé sur le compte [YouTube de la Ville de Montréal](#).

Globalement, il ressort un accueil très favorable aux grandes orientations proposées dans le document soumis à la consultation *Perspectives budgétaires 2022* et par l'entremise du sondage en ligne, soit celles d'un appui à la relance économique, l'accélération de la transition écologique et la mise en application de mesures inclusives permettant une diversité et mixité sociale.

Parmi les avis recueillis, un premier consensus se dégage et fait état de poursuivre les sollicitations auprès des paliers supérieurs de gouvernement pour l'obtention d'un soutien financier aux fins d'investissement dans les immobilisations et de fonctionnement pour notamment, pallier les pertes de revenus essuyées par la Ville, conséquences directes de la pandémie.

Bien que soucieuse de l'état des finances publiques, une forte majorité est d'avis que pour préparer l'après-pandémie et impulser une reprise de l'activité, un développement accéléré de grands projets d'immobilisation est de mise. En effet, un second consensus se dégage des opinions soumises à la Commission à l'idée d'accélérer les investissements qui soutiennent ces grandes orientations en vue de renouer avec la vitalité économique et assurer le bien-être de la population et le mieux-vivre ensemble dans une perspective de transition écologique et de solidarité. Parmi les propositions, seule une suggérait de suspendre les nouveaux projets d'immobilisation.

Cependant, les points de vue divergent à l'égard des types d'infrastructure à privilégier (p. ex. routière, sociale, sports et loisirs, espaces publics et espaces verts, etc.). Toutefois, là où tous se rejoignent figure l'investissement dans le transport collectif et l'immobilier, notamment le logement social, communautaire et abordable. À propos des secteurs à favoriser, certaines propositions misent plutôt sur la locomotive économique que représente le centre-ville de la métropole et la vitrine internationale qu'il incarne. Alors que d'autres mettent davantage de l'avant la revitalisation des artères commerciales des quartiers en soutenant les commerces de proximité et indépendants afin, entre autres, de favoriser le développement et l'achat local et contribuer au milieu de vie.

Dans une perspective de gestion des finances publiques et d'équilibre budgétaire, plusieurs ont fait part de moyens pour ou bien limiter certaines dépenses de la Ville – pour certains limiter l'intervention dans les champs de compétence qui ne relève pas de la Ville et d'autres réduire les effectifs et la masse salariale de la fonction publique – ou augmenter, voire diversifier ses revenus, sinon répartir différemment l'offre de services de la Ville.

Par ailleurs, des avis évoquent une plus grande implication citoyenne aux prises de décision et la mise en place d'une réglementation et fiscalité favorables à l'entrepreneuriat, plus justes et équitables et écoresponsables dans le sillage d'une écofiscalité susceptible d'encourager les comportements écologiques.

4. – Constats et recommandations

La Commission s'est réunie et a délibéré en trois séances à huis clos. Elle a apprécié les observations et propositions qui lui ont été soumises dont l'essentiel a retenu son attention. Les commissaires ont entendu toutes les propositions même si certaines dépassaient le cadre de la consultation prébudgétaire qui, rappelons-le, est un exercice permettant à la population montréalaise de s'exprimer sur les grandes orientations thématiques qui guideront l'élaboration du budget de 2022.

Tout comme l'exercice de consultation prébudgétaire précédent, cette démarche revêt une couleur bien singulière, teintée du contexte actuel de la pandémie de la Covid-19. Abondamment abordée depuis la dernière année et demie, la Commission n'a pu faire l'impasse sur cette crise sanitaire tant elle a impacté et perturbé tous les volets du quotidien de la vie des Montréalaises et Montréalais et également, à l'échelle planétaire.

Cette consultation publique de laquelle découlent les constats et recommandations de la Commission n'a pas la prétention de produire un examen exhaustif de l'impact de cette crise sur les finances publiques de la métropole. Il s'agit ici de faire un « arrêt sur image » en ayant en vue cette situation sanitaire dont l'évolution pourrait réserver encore de nombreux rebondissements et les priorités budgétaires pour le prochain exercice financier.

Cette consultation a permis de mettre en lumière plusieurs enjeux connus, mais qui ont été exacerbés par la situation pandémique. Dès lors, il est apparu essentiel de répondre aux besoins urgents de la population. Également, il n'est pas irréconciliable de maintenir les investissements d'infrastructures dans les services essentiels dont la responsabilité échoit à la Ville et relancer l'activité, sans toutefois perdre de vue de répondre aux impératifs de la transition écologique et démocratique et l'état des finances publiques qui eux s'inscrivent dans une perspective en continu, à moyen et long terme. Une attention est alors portée sur l'importance de garder en perspective entre le court terme et le long terme. En bref, la réponse à l'urgence générée par la crise et la préparation de l'après-pandémie ne sont pas incompatibles.

Au terme de cette consultation, il apparaît clairement que la prudence, la rigueur, mais aussi la responsabilité sont requises. En cette période d'incertitude et les besoins pressants auxquels un gouvernement de proximité se doit de répondre, la Commission a cru bon réitérer certaines de ses demandes et proposer de nouvelles avenues dont l'objectif est bien sûr d'améliorer le bien-être des Montréalaises et Montréalais.

À l'issue des délibérations, la Commission a retenu une série de considérations et recommandations. La section suivante reprend les 24 recommandations que la Commission a adoptées à la majorité lors de l'assemblée publique du 2 juin 2021.

Au terme de la consultation, la Commission formule les constats et recommandations suivants :

1. Processus de consultation prébudgétaire

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville de Montréal de la participation de la population montréalaise au processus budgétaire et son engagement à œuvrer à recueillir les opinions citoyennes;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par la Commission dans le cadre du précédent exercice prébudgétaire concernant la méthodologie des outils de concertation du public;

La Commission recommande à l'Administration de

- R-1.** Poursuivre l'application des outils de consultation afin d'assurer la rigueur méthodologique, la représentativité de l'échantillon et la fiabilité des résultats dans les exercices de participation citoyenne prébudgétaires subséquents ;

2. Gouvernance budgétaire

2.1 Gestion des finances publiques

CONSIDÉRANT les importantes perturbations socioéconomiques sans précédent attribuées à la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 dont les conséquences perdureront dans les années à venir et conséquemment, pèseront sur les finances publiques et les priorités budgétaires des prochains exercices financiers;

CONSIDÉRANT le ralentissement de l'activité économique, voire la mise à l'arrêt complet de certains secteurs d'activité, la baisse des revenus et l'incertitude des perspectives sanitaires et économiques à court et moyen terme, tant le dénouement de cette crise est incertain;

CONSIDÉRANT les perspectives incertaines du reflux de la Covid-19 et de la levée définitive des restrictions sanitaires et ce, malgré l'accélération de la campagne de vaccination en cours;

CONSIDÉRANT qu'il faut agir avec prudence, responsabilité et rigueur, mais également engager des plans de reprise ambitieux pour préparer l'« après-Covid-19 », impulser un rebond de l'activité et retrouver un niveau d'avant la crise;

CONSIDÉRANT ce qui précède, Montréal fait preuve de résilience : elle a su s'adapter à un contexte aussi exceptionnel qu'inédit et elle demeure, malgré les grandes difficultés rencontrées, en bonne posture financière pour poursuivre les stratégies de relance et renouer avec sa vitalité prépandémique;

La Commission recommande à l'Administration de

- R-2.** Poursuivre en continu une maîtrise serrée des dépenses et identifier les économies envisageables tout en s'acquittant de sa mission première de prestation de services publics, particulièrement en période de difficulté économique.
- R-3.** Poursuivre un contrôle des dépenses liées au coût en personnel de la fonction publique tout en tenant compte de l'indexation des salaires liée aux conventions collectives.
- R-4.** Continuer la conciliation entre la nécessité de répondre aux besoins fondamentaux de la population par des dépenses d'urgence sanitaire et les plans de reprise d'activité ciblés aux secteurs les plus exposés et les plus susceptibles d'impulser une relance de l'activité.

2.1.2 Gestion de la dette

CONSIDÉRANT la saine gestion des finances publiques, la capacité de payer des contribuables, et la crédibilité envers les bailleurs de fonds qui financent la dette;

CONSIDÉRANT l'environnement favorable sur les marchés d'emprunt, notamment avec des taux historiquement bas, mais que des signes de retour de l'inflation pourraient conduire à une augmentation des taux d'intérêts;

La Commission recommande à l'Administration de

- R-5.** Assurer la soutenabilité de la dette en maîtrisant l'endettement et démontrant la capacité de contenir le rythme des dépenses.
- R-6.** Maintenir à un niveau raisonnable – en tenant compte du contexte actuel consécutif à la pandémie – la stratégie de paiement au comptant des immobilisations.

2.1.3 Équilibre budgétaire

CONSIDÉRANT que nonobstant la conjoncture économique actuelle et les mesures de compensation ponctuelles des autres ordres de gouvernement, la croissance des dépenses publiques augmentent plus rapidement que les recettes résultant à un écart structurel;

CONSIDÉRANT que la principale source de revenus de la Ville repose sur la taxation foncière et que la marge de manœuvre dont disposent les municipalités pour financer leurs dépenses est limitée pour relever les défis actuels et de demain, notamment climatique;

CONSIDÉRANT que la taxation foncière représente pour une partie de la population un poids financier important par rapport au revenu dont elle dispose, particulièrement dans le contexte actuel, et que son allègement a été identifié comme une mesure de soutien à privilégier;

CONSIDÉRANT les leviers actuels et ceux qui relèvent des autres ordres de gouvernements;

La Commission recommande à l'Administration de

- R-7.** Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec pour octroyer à l'agglomération de Montréal de nouveaux pouvoirs lui permettant de diversifier ses sources de revenus.
- R-8.** Mettre en place un comité d'expertise en fiscalité municipale afin d'explorer la mise en place de nouveaux pouvoirs de taxation ou de redevance déjà concédés aux municipalités pour élargir l'assiette fiscale et s'assurer que ces options soient plus équitables.
- R-9.** Explorer des mécanismes alternatifs et innovants pour alléger le fardeau fiscal foncier des propriétaires à faible revenu, notamment les personnes âgées.

CONSIDÉRANT la hausse des dépenses avec notamment le déploiement de mesures d'urgence sanitaires et économiques coûteuses pour répondre aux besoins impérieux de la population et soutenir les secteurs les plus touchés par ces mesures;

La Commission recommande à l'Administration de

- R-10.** Poursuivre des représentations afin de réclamer du gouvernement du Québec d'assumer l'entière des dépenses liées à la gestion de la Covid-19 et des pertes de revenus (p. ex. transport en commun, stationnement tarifé, permis et droits de mutation) provoquées par celle-ci.
- R-11.** Demander du gouvernement du Québec d'accélérer le décaissement des compensations pour ces dépenses extraordinaires.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 87 de la Charte de la Ville de Montréal, « [...] la ville a, [...], des compétences, obligations et pouvoirs particuliers dans [...] la promotion économique et le développement communautaire, culturel, économique, social et en matière d'environnement et de transport »;

CONSIDÉRANT qu'à titre de gouvernement de proximité, Montréal est de plus en plus appelée à agir en subsidiarité dans plusieurs domaines d'intervention qui ne relèvent pas originellement des compétences

municipales, sans que les compensations financières des paliers des gouvernements supérieurs soient proportionnelles aux responsabilités et aux sommes décaissées;

CONSIDÉRANT que la santé publique et les services sociaux relèvent du champ de compétence provincial;

La Commission recommande à l'Administration de

- R-12.** Recenser les interventions de la Ville jusqu'ici dévolues aux autres ordres de gouvernements et pour lesquelles la Ville agit afin de leur réclamer les sommes compensatoires.

3. Soutien à une reprise économique durable et solidaire

CONSIDÉRANT qu'une reprise économique solide, durable et solidaire implique de mettre en œuvre la transition écologique dans toutes les sphères d'activité ;

CONSIDÉRANT que de l'avis de la population montréalaise, la Ville a un rôle à jouer dans la transition énergétique, entre autres, en incitant à adopter des comportements éco-responsables;

CONSIDÉRANT qu'il ressort des avis que Montréal a également un rôle à jouer dans la reprise économique, entre autres, en soutenant les entreprises et organisations qui ont été durement éprouvées par les conséquences de la pandémie, notamment les commerces indépendants de quartier;

CONSIDÉRANT que la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal représente le moteur économique du Québec;

CONSIDÉRANT que le centre-ville de la métropole a été grandement affecté par les conséquences de la pandémie;

CONSIDÉRANT que selon l'Institut de la statistique du Québec, la métropole a perdu en 2020 près de 60 000 emplois – essentiellement dans le secteur privé dans les services d'hébergement et de restauration et ceux issus des arts, spectacles et loisirs;

CONSIDÉRANT que Montréal a depuis regagné la majorité des emplois perdus et qu'elle occupe le 3^e rang du palmarès de la reprise de l'emploi des plus grandes métropoles d'Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT que parmi les organisations identifiées pour lesquelles Montréal a été appelée à soutenir, notons celles à vocation sociale, celles qui investissent dans les énergies propres, celles qui partagent les ressources et les organisations dirigées par des femmes;

CONSIDÉRANT que parmi les principaux points identifiés pour relever le défi climatique figurent le transport et la circulation ainsi que l'augmentation des espaces verts;

CONSIDÉRANT le mandat de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de planifier, développer et promouvoir le transport en commun dans le Grand Montréal et le projet de prolongement du Réseau express métropolitain (REM) par la Caisse de dépôt et placement du Québec;

La Commission recommande à l'Administration de

- R-13.** Solliciter le soutien financier des paliers supérieurs de gouvernement pour stimuler la reprise économique, développer le transport en commun, le logement social, la culture, etc.

- R-14.** Mobiliser les efforts pour un accroissement des investissements d'infrastructure et d'aménagement urbain à fort impact de développement économique et sur l'environnement de vie de la population qui soient écologiques, inclusifs et solidaires qui permettront une reprise aussi solide que durable.

- R-15.** Élargir le recours à une approche incitative, notamment par des mesures d'écofiscalité, pour encourager et accompagner les changements de comportement écologiques vertueux.
- R-16.** Accélérer le démarrage de projets structurants et ambitieux, les investissements en matière de décontamination de sites publics et privés dans des secteurs à haut potentiel de développement et l'approbation diligente des projets immobiliers.
- R-17.** Poursuivre les représentations auprès du gouvernement du Québec pour accroître le financement destiné à soutenir la reprise économique du centre-ville de la métropole et ainsi retrouver sa vitalité.
- R-18.** Élaborer une réglementation favorable à une reprise dynamique des activités commerciales.
- R-19.** Recevoir une présentation du budget de l'ARTM lors des prochains exercices d'étude publique du budget de la Commission sur les finances et l'administration.

Crise du logement et hausse des loyers commerciaux

CONSIDÉRANT que la crise sanitaire de la Covid-19 a exacerbé les inégalités et a mis à mal les populations les plus vulnérables et les commerces indépendants;

CONSIDÉRANT les besoins impérieux de logements pour les ménages à revenu modeste et des besoins criants des personnes en situation d'itinérance;

CONSIDÉRANT que malgré une hausse du taux d'inoccupation qui a doublé en 2020 pour atteindre 3,2% sur l'île de Montréal, le dernier Rapport sur le marché locatif de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dénote la plus forte hausse des loyers depuis le début des années 2000 – une augmentation de 4,6% - avec un taux d'inoccupation de 1%, alors qu'il est établi à 2,7% en 2020;

CONSIDÉRANT l'entente de principe entre les gouvernements du Québec et du Canada à l'égard de la Stratégie nationale du logement (SNL);

CONSIDÉRANT que le financement de logements sociaux, communautaires et abordables incombe aux paliers de gouvernement supérieurs;

CONSIDÉRANT l'importance des commerces de proximité et indépendants au tissu social et leur contribution au dynamisme des milieux de vie;

CONSIDÉRANT les engagements pris par l'Administration dans sa réponse aux pistes de solutions proposées dans le cadre de l'étude de la problématique des locaux vacants sur les artères commerciales à Montréal par la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation;

La Commission recommande à l'Administration de

- R-20.** Réclamer du gouvernement du Québec les financements nécessaires pour rehausser de façon significative et pérenne l'offre d'hébergement pour assurer la stabilité domiciliaire des personnes en situation d'itinérance.
- R-21.** Réclamer un financement important et soutenu des paliers de gouvernement supérieurs dans le développement de nouveaux projets d'habitation et la réhabilitation du parc immobilier locatif social et communautaire.
- R-22.** Poursuivre, en vertu des pouvoirs conférés aux municipalités, la constitution de réserves foncières aux fins d'utilité publique (bâtiments et terrains) destinés à des projets de logements sociaux et abordables adaptés aux familles.

- R-23.** Soutenir le maintien de commerces de proximité et indépendants et l'accessibilité à des locaux commerciaux abordables pour freiner la dévitalisation des quartiers et favoriser le développement et l'achat local.
- R-24.** Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin de mettre en place des mesures, dont la mise en place d'un registre des baux, pour protéger les locataires résidentiels et commerciaux et freiner la spéculation immobilière et conséquemment, l'augmentation des loyers.

Les recommandations ont été adoptées à la majorité lors de l'assemblée publique qui s'est tenue le 2 juin 2021. MM. Bourelle et Bottausci ont exprimé leur dissidence à la recommandation 6. MM. DeSousa et Guay ont manifesté leur dissidence aux recommandations 6 et 8.

5. - Conclusion

La Commission sur les finances et l'administration exprime sa reconnaissance à l'ensemble des personnes qui ont contribué aux travaux de la Commission, particulièrement les citoyennes et citoyens ainsi que les représentantes et représentants d'organismes et d'associations qui ont participé à l'exercice de consultation. Elle tient à saluer la diversité des milieux socioéconomiques des participant-es et la qualité des avis qui lui ont été soumis pour enrichir et approfondir sa réflexion sur de grands enjeux et priorités budgétaires de la métropole.

La Commission tient également à saluer les personnes-ressources de la Ville de Montréal qui l'ont assistées dans la réalisation de ce mandat. Une mention de remerciement particulière est adressée au Service des finances pour sa collaboration et son expertise.

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009)*, le présent rapport ainsi que tous les documents de soutien à la présente consultation sont accessibles sur la page web dédiée des commissions permanentes [consultationprebudgetaire2022](#), de même qu'au Service du greffe de la Ville de Montréal, Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil.

Annexe 1 – Résolution: CM18 0710



Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 28 mai 2018
Séance tenue le 29 mai 2018

Résolution: CM18 0710

Motion de l'opposition officielle pour que Montréal mette en place des consultations prébudgétaires annuelles

Attendu que le budget 2018 de la Ville de Montréal représente plus de cinq milliards quatre cent soixante-dix millions de dollars et que le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2020 prévoit des investissements de six milliards trois cent quatre-vingt-trois millions de dollars;

Attendu que le budget et le PTI sont des documents centraux en démocratie municipale, puisqu'ils représentent et concrétisent les engagements de la Ville envers ses citoyens, en plus de définir les priorités et les orientations qui sont données à la prestation des services publics;

Attendu que les gouvernements du Québec et du Canada mènent depuis plusieurs années des consultations prébudgétaires et qu'ils reconnaissent la contribution déterminante des citoyens dans leurs choix d'orientations en vue de la préparation de leur budget annuel;

Attendu que certains arrondissements, notamment Le Plateau-Mont-Royal et Le Sud Ouest, tiennent déjà des consultations auprès des citoyens dans le cadre de l'élaboration de leur budget d'arrondissement;

Attendu que la mise en place de consultations prébudgétaires annuelles à la Ville de Montréal permettra d'améliorer la participation des citoyens et des organismes de la société civile à la vie démocratique municipale et de consolider la culture de la transparence à la Ville de Montréal;

Attendu que lors de l'étude du budget 2018, la Commission sur les finances et l'administration (CFA) a recommandé unanimement en 2018 que l'administration consulte en amont de la préparation de son budget l'Association des municipalités de banlieues, la CFA ainsi que la Table des maires d'arrondissement sur ses orientations, priorités et prévisions budgétaires (R-2, R-3 et R-4);

Attendu qu'une telle consultation annuelle offrira une occasion pour échanger avec la population, connaître ses priorités et faire émerger de nouvelles idées et qu'il est souhaitable que la population ne soit pas prise par surprise lors de la publication d'un budget par l'administration municipale;

Attendu que lors d'une telle consultation plusieurs acteurs économiques et sociocommunautaires montréalais auront l'occasion d'apporter une contribution unique et pertinente à l'élaboration du budget de la Ville;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Frantz Benjamin

- 1- que le conseil municipal mandate la Commission sur les finances et l'administration de mener dès cette année et annuellement une consultation prébudgétaire publique et en ligne à laquelle les citoyens, les partenaires de la société civile et les élus sont conviés afin de recueillir les idées et les suggestions des Montréalais en vue de l'élaboration du budget et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'année subséquente;
- 2- que la Commission dépose chaque année son rapport au conseil municipal lors de la séance du mois de septembre.

Un débat s'engage.

À 16 h 04, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. François Limoges

d'apporter les amendements suivants à l'article 65.02 :

- 1- De supprimer au 7^e « Attendu » les mots « et qu'il est souhaitable que la population ne soit pas prise par surprise lors de la publication d'un budget par l'administration municipale »;
- 2- D'ajouter un 9^e « Attendu » qui se lit comme suit :
« Attendu que, d'ici le mois de septembre 2018, la charge de travail de la Commission sur les finances et l'administration est déjà importante, notamment avec l'étude du rapport du Vérificateur général »;
- 3- De supprimer dans le 1^{er} « Résolu » les mots « dès cette année » et « et en ligne »;
- 4- De remplacer dans le 2^e « Résolu » le mot « septembre » par le mot « juin ».

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Dorais et Limoges.

Le chef de l'opposition officielle accueille favorablement la proposition d'amendement des conseillers Dorais et Limoges et il souhaite ajouter son nom à titre d'appuyeur.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, met aux voix la proposition d'amendement des conseillers Dorais, Limoges et Perez et la déclare adoptée à l'unanimité.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez afin qu'il exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.02, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

/cb

Valérie PLANTE

Mairesse

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

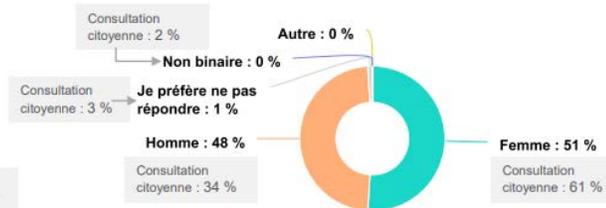
Signée électroniquement le 4 juin 2018

Annexe 2 – Questionnaire et résultats du sondage sur les perspectives budgétaires 2022

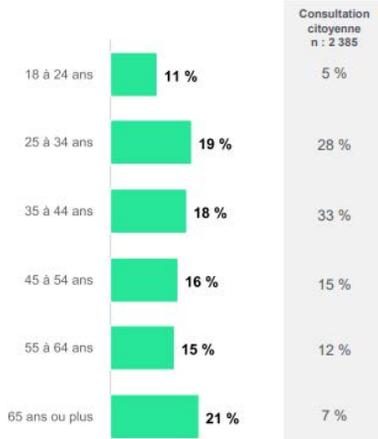
QSE12. Quel est votre sexe à la naissance?
Base : tous, n : 1 147



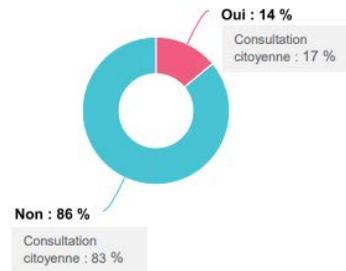
QSGEN. À quel genre vous identifiez-vous?
Base : tous, n : 1 147



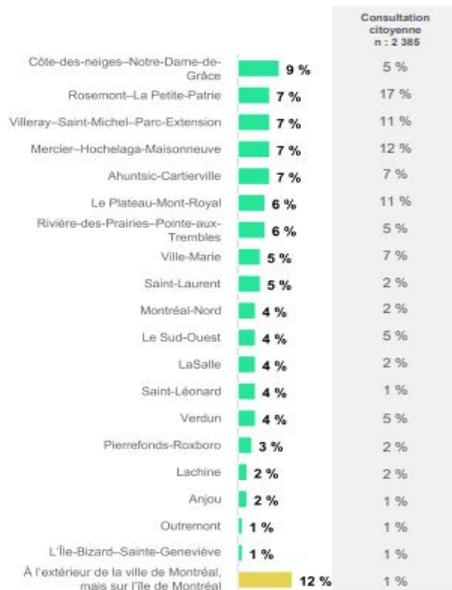
QAGE. Tout d'abord, à quel groupe d'âge appartenez-vous?
Base : tous, n : 1 147



QS3A. Êtes-vous propriétaire (ou copropriétaire) d'un commerce ou d'une entreprise ayant un établissement sur le territoire de la ville de Montréal?
Base : tous, n : 1 147



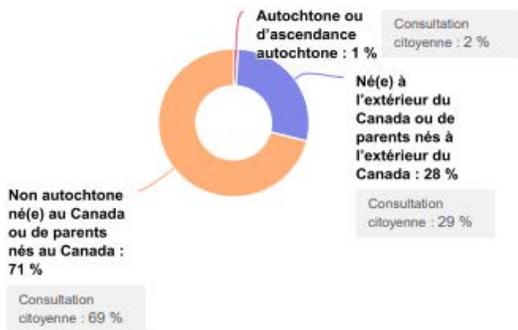
QS3B. Où est située votre résidence principale?
Base : tous, n : 1 147



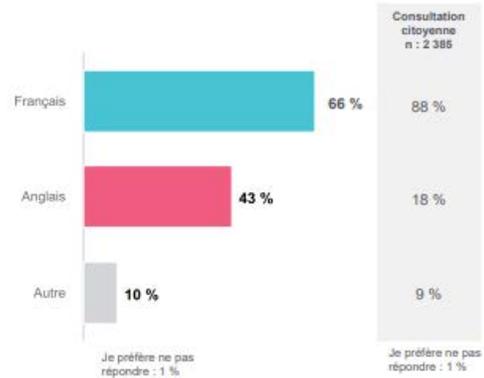
Légende d'interprétation



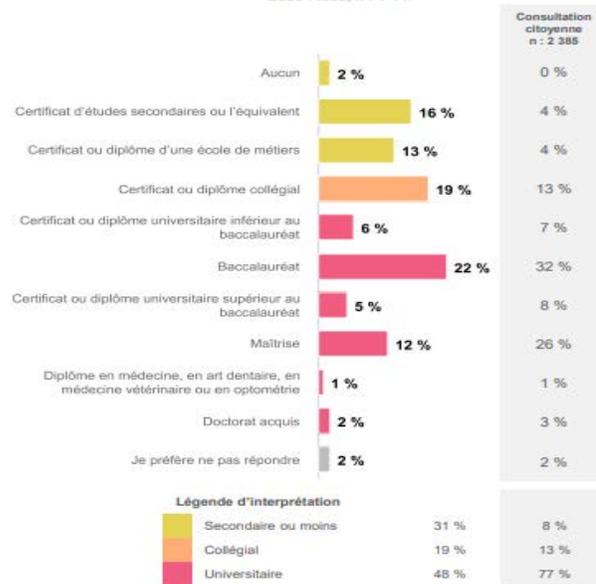
QS1. Êtes-vous...?
Base : tous, n : 1 147



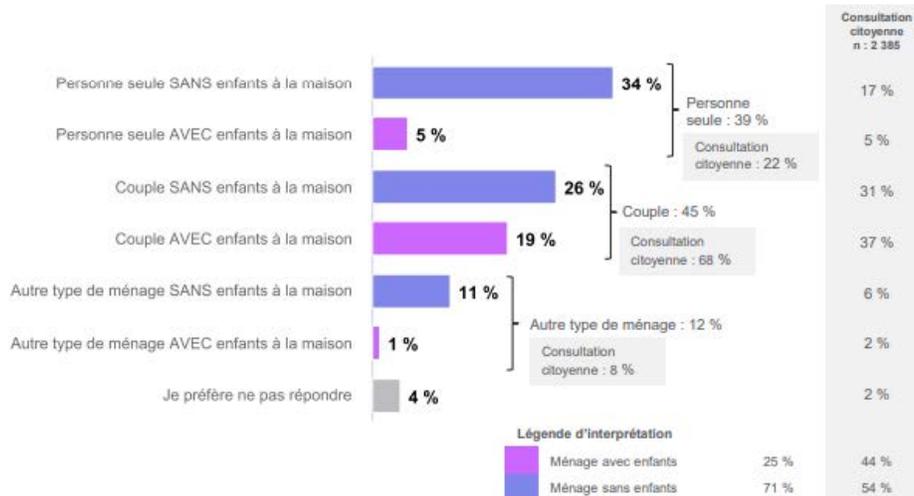
QS4a. Quelle langue parlez-vous le plus souvent à la maison?
Base : tous, n : 1 147
Plusieurs mentions possibles



QSE5. Quel est le plus haut diplôme, certificat ou grade que vous possédez ou avez terminé?
Base : tous, n : 1 147

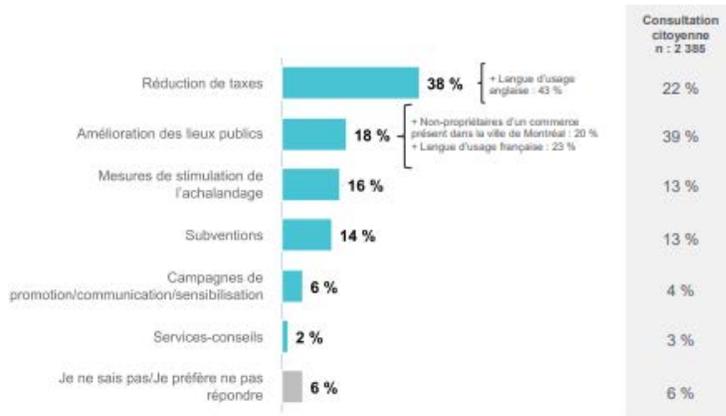


QS9. Laquelle des situations suivantes décrit le mieux votre ménage?
Base : tous, n : 1 147



QB1. La Ville de Montréal peut offrir du soutien aux entreprises et aux organisations sur son territoire de différentes façons. Lequel des modes de soutien suivants vous apparaît le meilleur?

Base : tous, n : 1 147



Consultation citoyenne n : 2 385

Réduction de taxes	22 %
Amélioration des lieux publics	39 %
Mesures de stimulation de l'achalandage	13 %
Subventions	13 %
Campagnes de promotion/communication/sensibilisation	4 %
Services-conseils	3 %
Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre	6 %

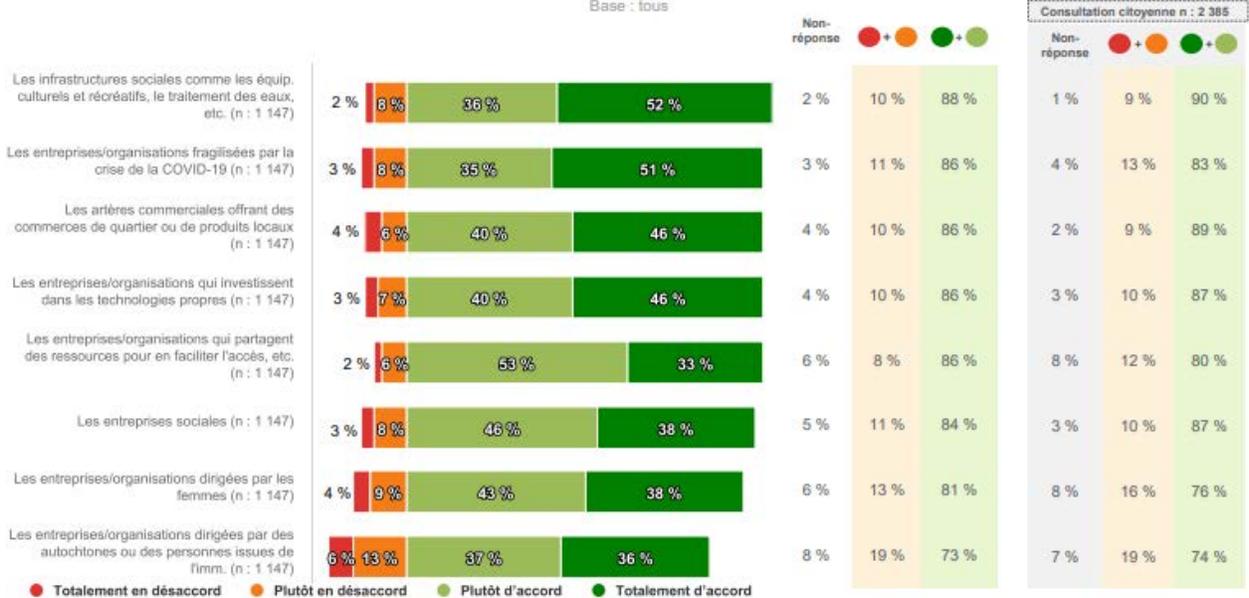
Une préférence marquée pour une réduction des taxes

Près de quatre répondants sur dix (38 %) estiment qu'alléger les taxes des entreprises et des organisations est la méthode de soutien à privilégier.

L'amélioration des lieux publics, la stimulation de l'achalandage et les subventions sont les modes de soutien favoris de plus ou moins un répondant sur six.

QB2 à B9. Êtes-vous en accord ou en désaccord à ce que la Ville de Montréal soutienne les secteurs et les types d'entreprises ou d'organisations suivants?

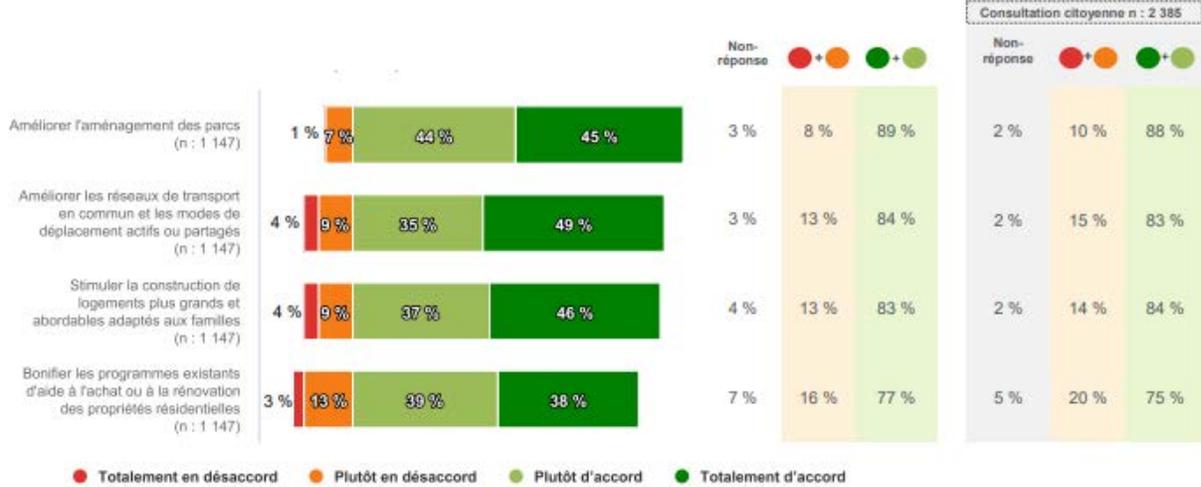
Base : tous



Les citoyens sont globalement en accord sur le choix des acteurs bénéficiaires des mesures de relance économique

QD1 à D4. Les prochaines questions portent sur ce que Montréal fait pour retenir les familles et sur ce qu'elle pourrait faire de plus. Êtes-vous en accord ou en désaccord avec les mesures suivantes?

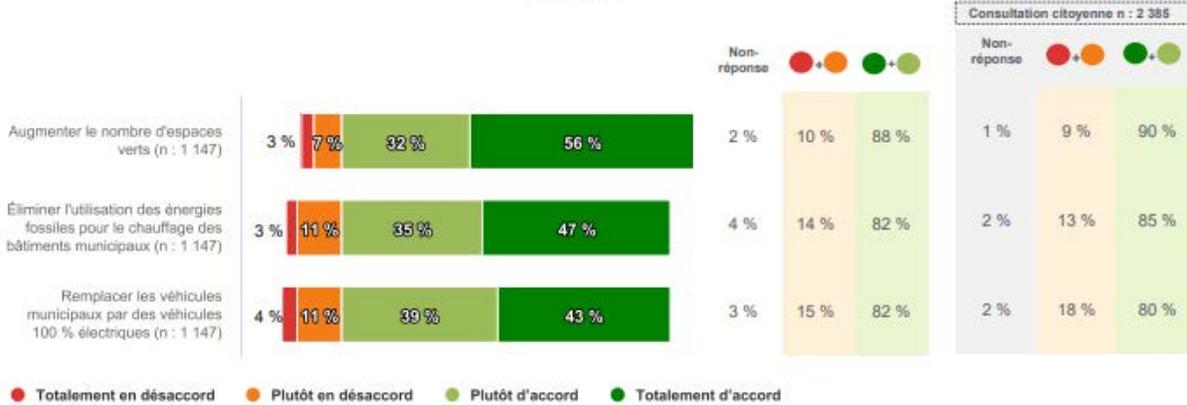
Base : tous



Un besoin d'espace, de confort et de mobilité

QC1 à C3. Êtes-vous en accord ou en désaccord avec les mesures de transition suivantes visant à contrer les changements climatiques et à réduire les gaz à effet de serre (GES)?

Base : tous



Une préférence pour les mesures de transition qui ont un impact visible sur le quotidien des citoyens

QC4. Quelles autres mesures municipales vous semblent essentielles pour contrer les changements climatiques et réduire les gaz à effet de serre (GES) sur l'île de Montréal?*

Base : tous, n : 1 147

Plusieurs mentions possibles

Question ouverte, aucun choix de réponse n'était offert aux répondants.

Le transport est la première source d'inquiétude

Comme autres mesures visant à contrer les changements climatiques que celles amenées dans le sondage, le cinquième des répondants suggère des éléments relatifs au transport ou à la circulation, notamment de favoriser l'utilisation du transport en commun, de véhicules électriques ou encore de modes de transport actif.

Dans une moindre mesure, encourager les constructions ou les rénovations vertes, mieux gérer les déchets et les eaux usées et augmenter les espaces verts sont les autres principaux thèmes abordés.

Il est à noter que le tiers des répondants n'ont pas de suggestions à faire à ce sujet et qu'un autre quart d'entre eux ne se prononce pas.

Sur l'ensemble des mentions, les principales mesures écologiques liées...

		Consultation citoyenne n : 2 385
Au transport ou à la circulation	21 %	26 %
À la construction ou à l'entretien des infrastructures de la ville (bâtiments verts, réseau routier, lieux publics)	7 %	7 %
À la gestion des eaux ou des déchets	7 %	6 %
À l'augmentation des espaces verts	6 %	11 %
À la sensibilisation des citoyens	5 %	3 %
À la limitation de la pollution	4 %	3 %
À la gouvernance ou autre comportement écoresponsable de la ville	4 %	3 %
Autre	2 %	3 %

* Le codage des réponses de la QC4 provenant de la consultation citoyenne a été fait de manière aléatoire sur l'ensemble des 1 502 répondants qui citent une mention spontanée (verbatim). Au total, la codification concerne 978 répondants. La comparaison avec les données du panel doit être réalisée avec prudence.

Principales mesures municipales suggérées (mentions données par 2 % des répondants ou plus)

		Consultation citoyenne n : 2 385
Favoriser l'utilisation du transport en commun (prix, plus de trajets, etc.)	7 %	11 %
Faire une meilleure gestion des déchets (ordures, recyclage, compost, etc.)	6 %	5 %
Augmenter le nombre d'espaces verts (parcs, boisés, sites naturels, etc.)	6 %	11 %
Encourager l'utilisation de véhicules électriques (subventions, plus de stations, etc.)	5 %	3 %
Bonifier les programmes incitatifs à la construction ou rénovation de bâtiments verts	5 %	4 %
Éduquer et encadrer les citoyens sur des comportements écoresponsables	5 %	3 %
Assurer un comportement écoresponsable des municipalités (employés, énergie, etc.)	4 %	2 %
Assurer une bonne fluidité de la circulation (lumières synchronisées, etc.)	4 %	3 %
Favoriser les modes de transport actif (mesures pour cyclistes, trottoirs larges, etc.)	4 %	11 %
Limiter la pollution industrielle (encadrer davantage les entreprises, etc.)	3 %	2 %
Limiter la circulation automobile (instaurer des péages, limites de vitesse, etc.)	3 %	6 %
Encourager l'utilisation de véhicules écoresponsables (limiter les camions, etc.)	2 %	3 %
Autre	8 %	10 %
Aucune autre mesure	34 %	15 %
Préfère ne pas répondre	24 %	22 %

Annexe 4 – Liste des participant-es à la consultation publique

Liste des intervenantes et intervenants aux assemblées publiques d’audition des mémoires

Assemblée publique du 5 mai 2021, 14 h

M. Michel Leblanc, président et chef de la direction, Chambre de commerce du Montréal métropolitain
Mme Stéphanie Bourbeau, citoyenne et co-fondatrice du groupe citoyen Mile-End Ensemble
M. Jean-Marc Fournier, président-directeur général, Institut de développement urbain du Québec
M. Carl Cloutier, directeur des contenus, Institut de développement urbain du Québec

Assemblée publique du 5 mai 2021, 19 h

M. Renaud Brossard, directeur Québec, Fédération canadienne des contribuables
M. Mathieu Kazan-Xanthopoulos, chercheur, Fédération canadienne des contribuables
Mme Louise Constantin, membre du conseil d’administration, Comité d’action des citoyennes et citoyens de Verdun
M. Pierre Pagé, porte-parole, Montréal pour Tous

Liste des mémoires sans présentation

Association des municipalités de banlieue - Association of Suburban Municipalities
Bâtir son quartier
Centre d’écologie urbaine de Montréal
Coalition pour le définancement de la police
Collectif À nous la Malting
Corporation de Développement Communautaire Solidarité Saint-Henri
Front d’action populaire en réaménagement urbain
Livre accès Montréal - Open Door Books
RadLaw McGill
Table Habitation Social de la CDC de Côte-des-Neiges
Ted Rutland, citoyen
Trajectoire Québec

Liste des personnes et organismes ayant transmis une opinion courte

Adrienne Pan - The Quebec Public Interest Research Group at Concordia University
Alexandra Holtom - Canadian Students for Sensible Drug Policy
Ayo Ogunremi - Students' Society of McGill University
Brock Dumville - REZOSANTÉ
François-Xavier Michaux - Exeko
Guillaume Le Nigen, citoyen
Jay Ritchie, citoyen
Lateef Martin, citoyen
Magdalene Klassen, citoyenne
Marie-Élaine LaRochelle, citoyenne

Marjolaine Pruvost - Table des organismes communautaires montréalais de lutte contre le SIDA
Olivia Siino, citoyenne
RC Woodmass - Queer, feminist, anticapitalist design agency
S. E. Callender, citoyenne
Stéphanie Gingras-Dubé - Projet d'intervention auprès des mineur.e.s prostitué.e.s

Annexe 5 – Personnes-ressources en soutien à la Commission

Responsable politique

M. Benoit Dorais, président du comité exécutif et responsable des finances, du capital humain, des affaires juridiques, de l'évaluation foncière et de la performance organisationnelle

Représentantes et représentants du Service des finances

M. Yves Couchesne, directeur du Service des finances

Mme Francine Laverdière, directrice, Direction du budget et de la planification financière et fiscale

M. Gildas Gbaguidi, chef de direction, Division de la planification financière et fiscale

Mme Catherine Roch-Hansen, chargée d'expertise et de pratique, Division de la planification budgétaire et fiscale

Représentant du Service des communications et de l'expérience citoyenne

M. Kevin Binaux, chargé de communication

Annexe 6 – Rapport minoritaire de l'Opposition officielle

Opposition officielle à l'hôtel de ville de Montréal



Consultation prébudgétaire 2022

Rapport minoritaire de l'Opposition officielle déposé à la Commission sur les
finances et l'administration de la Ville de Montréal

Le 14 juin 2021

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
Consulter, c'est écouter	4
Réparer les pots cassés	5
Plus aucune marge de manœuvre	5
S'endetter au maximum	6
Changer les pratiques	8
Sortir de la tutelle financière	10
Un vrai gouvernement de proximité	10
Relancer l'économie	12
Limiter les entraves à l'économie	12
Stimuler la relance de Montréal	13
CONCLUSION	14
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	15

Introduction

Avant toute chose, les élus d'Ensemble Montréal tiennent à souligner l'importance du processus consultatif dans l'élaboration du budget municipal. En effet, la consultation prébudgétaire permet d'accroître la participation des citoyens dans la détermination des priorités budgétaires de la Ville pour l'année suivante. D'une manière plus générale, elle permet également d'éduquer la population sur l'ensemble des composantes d'un budget municipal.

Rappelons d'ailleurs que la mise en place d'une consultation prébudgétaire à la Ville de Montréal découle d'une motion de l'Opposition officielle déposée au conseil municipal en mai 2018.

Depuis, l'équipe d'Ensemble Montréal a participé pleinement, avec rigueur et enthousiasme, aux deux dernières consultations (2020 et 2021). C'est avec ce même désir de mieux servir les Montréalais que nous avons élaboré le présent rapport minoritaire dans le cadre de la consultation prébudgétaire 2022.

Nous croyons toujours au processus de consultation, bien que nous demeurions très critiques sur la manière dont elles se sont déroulées au cours des dernières années sous l'administration Plante. Nous déplorons notamment le faible degré d'écoute des Montréalais par l'administration de Projet Montréal, qui n'a pas hésité à transformer la consultation prébudgétaire en exercice de relations publiques dans le but de faire approuver ses propres priorités.

Nous sommes d'avis que l'administration municipale aura de très grands défis à surmonter lors de l'élaboration du budget 2022. Ceux-ci seront certainement accentués par les impacts économiques importants liés à la pandémie de la COVID-19, mais surtout tributaires des quatre ans de gestion financière imprudente et dépensière de l'administration Plante.

Nous, les commissaires d'Ensemble Montréal, souscrivons à plusieurs des recommandations de la Commission. Toutefois, nous souhaitons approfondir certaines de ces recommandations, apporter notre dissidence à d'autres et mettre en lumière des enjeux qui ne figurent pas dans le rapport de la Commission. Nous voulons également revenir sur le processus de consultation et exposer notre vision de la gouvernance budgétaire selon quatre axes : 1) réparer les pots cassés; 2) changer les pratiques; 3) sortir de la tutelle financière; et 4) relancer l'économie.

Consulter, c'est écouter

Lors des deux dernières consultations prébudgétaires, nous avons fortement critiqué la méthode de consultation, que nous avons qualifiée de « trop dirigée » par les objectifs politiques de l'administration. Nous saluons donc les améliorations apportées aux consultations cette année, améliorations qui sont le fruit de nos critiques. C'est pourquoi nous appuyons la première recommandation de la Commission **(R-1)**.

L'embauche d'une firme de sondage qui présente ses résultats en deux volets, soit en faisant la différence entre un panel représentatif et les répondants au sondage, est la bienvenue. Pour les commissaires, cette méthode met largement en lumière la surreprésentation de certains segments sociodémographiques et de certaines positions. Prenons pour exemple la question 4 où on demande aux participants les principales mesures souhaitées pour la réduction des gaz à effet de serre: 11 % des répondants de la consultation en ligne ont choisi de favoriser les modes de transport actifs contre seulement 4 % pour le panel représentatif.

Toutefois, cette année, nous avons connu une baisse notable du taux de participation à la consultation. La première année, la Commission avait tenu cinq séances d'audition des mémoires et reçu 23 mémoires. Vu la situation sanitaire en 2020, la consultation s'était tenue tardivement dans le processus budgétaire et ne disposait pas d'un volet de présentation des mémoires. La Commission avait tout de même reçu 40 mémoires. En 2021, année électorale, la Commission a tenu deux séances d'audition et a dû en annuler une par manque de participants. De plus, la Commission n'a reçu que 19 mémoires.

Évolution de la participation aux consultations prébudgétaires

	Séances	Mémoires	Répondants au sondage
2020	5	23	N/A
2021	0	40	25 804
2022	2	19	2 384

Se pourrait-il que les biais identifiés lors des précédentes consultations aient découragé la participation de certains? Se pourrait-il aussi que le manque d'écoute réel de l'administration

ou le manque d'impact des participants sur le budget en ait découragé d'autres? Prenons par exemple l'enjeu du contrôle des dépenses. Depuis trois ans, parmi les principales demandes des participants figure celle d'un meilleur contrôle des dépenses de la Ville. La Commission l'a soulevé chaque année et en fait l'objet de ses principales recommandations (**R-4** et **R-5** en 2019, **R-5** en 2020, et cette année **R-2** et **R-3**).

Le moins qu'on puisse dire, c'est que l'administration Plante ne s'est sentie aucunement liée par cette recommandation. Projet Montréal a plutôt décidé d'augmenter les dépenses de la Ville d'un milliard de dollars depuis son arrivée au pouvoir, en plus de hausser le nombre d'employés municipaux de 1 244 années-personnes. Malgré deux ans de consultation et des demandes répétées, le budget 2021 présentait une augmentation des dépenses (hausse de 165 M\$ dans les différents services). L'année même où un sondage rempli par 25 804 personnes demandait une réduction dans les projets non essentiels en nommant les pistes cyclables principalement, la Ville a plutôt décidé d'aller de l'avant avec le Réseau express vélo (REV).

Si la méthode de consultation s'est grandement améliorée, il n'en demeure pas moins que l'administration Plante doit y voir plus qu'un simple passage obligé, mais bien un réel exercice démocratique auquel elle doit répondre.

Réparer les pots cassés

Les prochains exercices budgétaires seront ceux du redressement de la situation financière de la Ville. La crise de la COVID-19 a réduit les revenus principalement dans les postes budgétaires des amendes et pénalités ainsi que des services rendus, et a augmenté les dépenses, notamment en sécurité publique. Or, cette situation aurait pu être soutenable financièrement si les bons choix avaient été effectués au cours des dernières années.

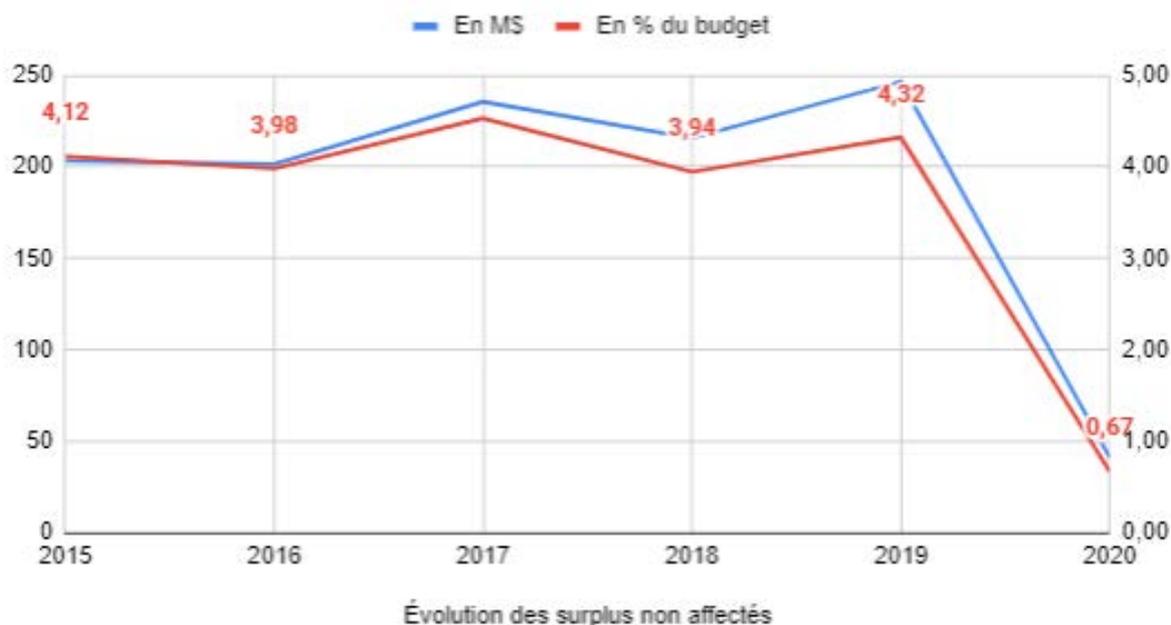
Bien que l'économie montréalaise roulait à plein régime entre 2017 et 2020, la Ville n'était pas dans une position enviable sur le plan financier compte tenu de la hausse des dépenses d'un milliard en quatre ans. Il s'agit là d'un rythme d'augmentation effréné. Avant même la pandémie, le gouvernement du Québec a dû verser à la Ville de Montréal la somme de 150 M\$ pour boucler son budget 2020. Cette même année, la COVID-19 allait frapper de plein fouet la ville et laisser une situation financière encore plus difficile, et ce, malgré les 263 M\$ de compensation donnés par Québec pour l'année 2020 et l'année 2021.

Plus aucune marge de manœuvre

La situation financière catastrophique de la Ville s'est révélée plus claire lors de la publication des états financiers de 2020 et du vote sur les affectations des « surplus ». L'administration a

présenté aux Montréalais des surplus composés d'argent provenant du gouvernement du Québec (déjà affecté en 2021) et d'une ponction plus grande que prévu dans les réserves non affectées, que l'on pourrait appeler le « bas de laine des Montréalais ». Au terme des affectations, les réserves de la Ville ne sont que de 41 M\$, bien en deçà de la moyenne de 200 M\$ des dernières années et qui constitue une saine gestion financière. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des surplus non affectés.

Évolution des surplus non affectés en M\$ et pourcentage



S'endetter au maximum

Les réserves non affectées ne sont pas la seule composante de la marge de manœuvre de la Ville qui a disparu sous nos yeux au cours des quatre dernières années. L'administration Plante a voté, malgré les objections de l'Opposition officielle, une dérogation à la *Politique de gestion de la dette*, qui prévoit que la dette consolidée nette de la Ville ne dépasse pas 100 % de ses revenus. Or, selon cette dérogation, l'administration peut maintenant se rendre à 120 % par année jusqu'en 2026, ratio qu'elle prévoit déjà atteindre en 2021.

Ce 120 % correspond à la limite de l'endettement identifiée par les agences de notation Standard & Poor's et Moody's avant que celles-ci ne reviennent à la baisse la cote de crédit de Montréal. Atteindre ce maximum n'est guère une bonne pratique de gestion des fonds publics. La Ville ne peut donc pas envisager un plus grand recours à l'endettement.

L'une des solutions envisagées pour limiter le recours à l'endettement consisterait à diminuer la taille du Programme triennal d'immobilisations (PTI). Considérant que plusieurs infrastructures arrivent à leur fin de vie utile et que le réseau routier est en piètre état, il est

difficile d'envisager cette option. Cela dit, en 2020, le taux de réalisation du PTI était d'environ 70 %, soit 1,4 G\$ comparativement aux 2 G\$ prévus. L'administration a donc déjà réduit au maximum les investissements.

L'autre solution envisagée pour limiter l'endettement sans réduire la cadence des projets d'infrastructures consiste à payer au comptant les investissements dans les immobilisations. La *Stratégie du paiement au comptant des immobilisations* (PCI), adoptée en 2014, prévoit un ajout de 80 M\$ par année au paiement au comptant. Le tableau ci-dessous montre que l'administration actuelle n'a pas maintenu la stratégie, comme le suggère la recommandation **R-6**, mais l'a plutôt mise de côté. Si celle-ci avait été maintenue au budget de 2021, nous aurions un PCI de 575 M\$ plutôt que de 394 M\$. Rappelons que le chiffre pour l'année 2020 inclut une somme de 150 M\$ provenant du gouvernement du Québec. L'administration Plante a donc été incapable de faire les efforts pour permettre le maintien de la stratégie.

Évolution de la Stratégie du paiement au comptant des immobilisations (2015-2021)

Année du budget	PCI budget M\$	Variation M\$	Si stratégie maintenue M\$
2015	95,1		95,1
2016	204,6	109,5	175,1
2017	321,4	116,8	255,1
2018	361,7	40,3	335,1
2019	441,6	79,9	415,1
2020	631,6	190*	495,1
2021	394,6	(237)	575,1

* De ces 190 M\$, 150 M\$ proviennent d'un don du gouvernement du Québec. L'Administration n'a déboursé que 40 M\$.

En résumé, au cours des quatre dernières années, l'administration de Projet Montréal a :

- Dilapidé ses réserves non affectées;
- Endetté la Ville au point de faire fi des pratiques de bonne gestion;
- Planifié l'endettement à la limite extrême fixée par les agences de notation;
- Réduit le PCI en deçà de la Stratégie de paiement au comptant des immobilisations;
- Recouru à deux reprises à l'aide financière du gouvernement du Québec.

De l'avis des commissaires de l'Opposition officielle, le travail de la prochaine administration sera de réparer les pots cassés et elle n'aura d'autre choix que de se lancer dans un exercice rigoureux de contrôle des dépenses.

Comme nous en appelons depuis quatre ans, et comme les participants aux trois dernières consultations prébudgétaires l'ont également martelé, **nous appuyons les recommandations R-2 et R-3 du rapport de la Commission**. Également, Ensemble Montréal **souscrit à la recommandation R-5**, qui demande une soutenabilité de la dette. Nous sommes toutefois d'avis que la Ville a le devoir de revenir rapidement à un ratio d'endettement égal ou inférieur à 100 %, tel que stipulé dans la *Politique de gestion de la dette*, afin que les mauvaises habitudes de gestion ne perdurent pas.

Toutefois, il est impossible pour l'Opposition officielle de souscrire à la recommandation R-6, qui prévoit le maintien de la Stratégie du paiement au comptant et qui ouvre même la porte à une réduction potentielle. Nous considérons qu'elle doit être rétablie et suivie.

R-1 Établir un plan, sur quatre ans, de retour à une réserve non affectée d'environ 200 M\$.

R-2 Revenir à un ratio d'endettement conforme à la Politique de gestion de la dette dans un délai raisonnable.

R-3 Rétablir et suivre la Stratégie de paiement au comptant des immobilisations par laquelle la Ville alloue au PCI un montant équivalent ou plus élevé que prévu en 2014.

Changer les pratiques

Le portrait des finances de la Ville dressé dans les précédents paragraphes n'est pas réjouissant et pourrait être bien pire vu les impacts de la crise de la COVID-19. Ceux-ci font davantage pression sur les dépenses, les revenus et les maigres réserves non affectées de la Ville en 2021.

Or, ce qui est le plus inquiétant, c'est le manque de prise en compte des résultats réels de l'exercice précédent dans l'élaboration des hypothèses budgétaires. Dans le processus budgétaire, la Ville doit anticiper les dépenses de chaque poste budgétaire pour l'année qui suit. Il en va de même pour les revenus.

La Vérificatrice générale de la Ville de Montréal, Mme Michèle Galipeau, nous apprenait lors d'une présentation au conseil municipal de janvier dernier que les hypothèses budgétaires étaient fondées sur celles de l'exercice précédent. Elle soulignait du même coup « qu'aucune donnée réelle [...] n'est utilisée dans l'élaboration des hypothèses budgétaires. »¹

¹ Présentation de la Vérificatrice générale au conseil municipal de janvier 2021, p. 9.

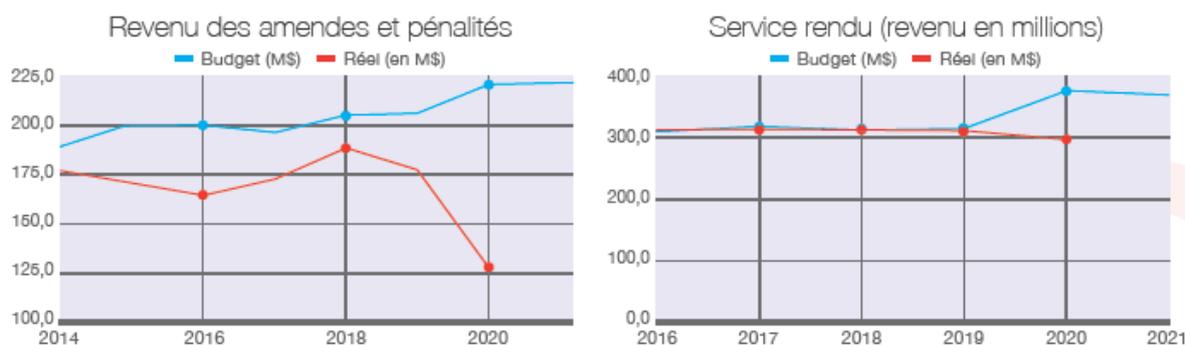
La Vérificatrice générale ajoute que :

« Les hypothèses ne sont pas basées sur l'analyse des données historiques réelles des exercices, ce qui ne permet pas d'établir des tendances qui viennent supporter les montants établis pour les prévisions;

Il n'y a pas d'analyse explicative des écarts entre les prévisions antérieures et les résultats réels des périodes en causes. »²

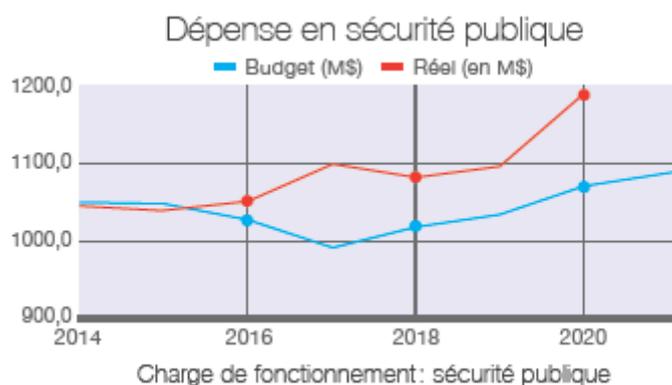
En clair, les revenus et les dépenses sont estimés sur les estimations précédentes et jamais sur les revenus et dépenses réelles. Le constat de la Vérificatrice est accablant et explique que certains postes budgétaires sont estimés de manière arbitraire pour augmenter les revenus et diminuer les dépenses dans le budget global. **Cette mauvaise pratique a atteint son apogée sous cette administration lors de l'élaboration du budget 2021.** Nous avons identifié un manque à gagner de 270 M\$ dans seulement trois postes budgétaires dont les estimations de l'administration nous paraissent irréalistes.

Surévaluation des revenus dans les postes budgétaires amendes et pénalités et services rendus.



Dans ces graphiques, la ligne bleue présente les revenus anticipés par l'administration montréalaise alors que la ligne rouge représente les revenus réels au cours des dernières années. On remarque donc l'absence de concordance entre les deux lignes. Nous considérons que l'administration a surévalué de 170 M\$ ces deux postes budgétaires. Du côté des dépenses, le meilleur exemple est la sous-évaluation de la charge en sécurité publique telle qu'illustrée dans le graphique suivant. Nous estimons que les dépenses sont sous-évaluées de l'ordre de 100 M\$.

² Présentation de la Vérificatrice générale au conseil municipal de janvier 2021, p.11.



Ce type de mauvaise pratique est le résultat du problème identifié par la Vérificatrice générale. Avec un budget annuel qui atteint maintenant les 6 G\$, il est impératif que Montréal se dote de pratiques de gestion à la hauteur.

R-4 Doter la Ville d'un plan de réforme du processus budgétaire avec l'objectif d'intégrer les résultats réels dans l'élaboration des hypothèses budgétaires et d'une évaluation des écarts entre les prévisions et les résultats réels.

Sortir de la tutelle financière

La Ville de Montréal est en réelle tutelle financière. Depuis deux ans – trois incluant l'année en cours – les finances de la Ville dépendent de montants forfaitaires négociés à la pièce et attribués par le gouvernement du Québec. Avant même la crise de la COVID-19, Québec a donné 150 M\$ à Montréal pour boucler son budget 2020. L'année suivante, Montréal recevait la somme de 263 M\$ pour la COVID-19, à utiliser sur deux ans.

Cette dépendance financière envers Québec affaiblit Montréal sur tous les fronts de négociation avec le gouvernement québécois. L'autonomie financière est la clé de l'autonomie politique.

Beaucoup des recommandations du rapport (**R-10, R-11, R-12 et R-13**) demandent de nouveaux montants au gouvernement du Québec, notamment en compensation pour des dépenses et des pertes liées aux mesures sanitaires. Nous rappelons que 263 M\$ ont déjà été octroyés à Montréal précisément pour cette raison.

Un vrai gouvernement de proximité

L'Opposition officielle appuie fortement la recommandation **R-7** qui vise à octroyer de nouveaux pouvoirs permettant à Montréal de diversifier ses revenus. Cette recommandation

est en ligne droite avec l'approche prônée par notre formation politique et fait écho à la vision exposée par notre chef, Denis Coderre, sur différentes plateformes. Toutefois, il faut aller plus loin et définir ces nouveaux pouvoirs.

Il faut d'abord utiliser pleinement les pouvoirs obtenus grâce à la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* par l'administration Coderre. Les opportunités conférées par le nouveau statut de métropole sont actuellement sous-exploitées. En ce sens, nous voudrions nuancer la recommandation **R-8** en soulignant qu'il faut utiliser les pouvoirs octroyés aux municipalités, mais également les pouvoirs spéciaux découlant du Statut de métropole.

De plus, s'il faut certainement diversifier les revenus de la Ville et la rendre moins dépendante de la taxe foncière, il ne faut pas élargir l'assiette fiscale tel que recommandé en **R-8**. Il est mal avisé de chercher à tirer davantage d'argent des Montréalais l'année suivant une pandémie. Le mandat donné au comité d'experts devrait être celui d'identifier les nouveaux revenus potentiels, comme les mesures d'écofiscalité, pour se donner la marge de manœuvre nécessaire à une baisse de la taxe foncière, notamment pour les immeubles non résidentiels.

Pour que la Ville assume pleinement son rôle de gouvernement de proximité, elle doit se responsabiliser sur sa capacité à générer des revenus par sa propre performance. La Ville est trop dépendante de la taxe foncière.

Plusieurs solutions peuvent être mises de l'avant tel que le rapatriement d'un réel point de la TVQ et d'une formule d'impôt sur le revenu des commerces plus juste et équitable que la taxe foncière. Il faut à tout prix éviter l'opportunité manquée du dernier pacte fiscal, où nous avons été incapables d'obtenir un plein point de pourcentage de la TVQ³, alors que le parti au pouvoir l'avait pourtant promis en campagne électorale.

Le Statut de métropole confère à la Ville de Montréal la légitimité pour revoir son mode de financement avec le gouvernement du Québec sans attendre la renégociation du pacte fiscal des municipalités, qui prendra fin en 2024.

R-5 Mandater un comité d'experts en fiscalité municipale afin d'explorer la mise en place de nouveaux pouvoirs de taxation ou de redevance déjà concédés aux municipalités et **à Montréal par l'octroi du statut de métropole**, pour **diversifier** l'assiette fiscale et s'assurer que ces options soient plus équitables.

R-6 Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec pour octroyer à l'agglomération de Montréal de nouveaux pouvoirs lui permettant de diversifier ses sources

³ La Ville avait alors obtenu la croissance annuelle d'un point de pourcentage. Il s'agit de 10 % de l'augmentation des revenus de la TVQ plutôt que 10 % de la TVQ.

de revenus notamment par :

- le transfert d'un réel point de pourcentage de la TVQ;
- le rapatriement de la gestion des écoles et de la taxe scolaire.

Relancer l'économie

Le budget 2022 sera le premier de la relance post-COVID-19, contrairement au budget 2021, qui était celui de la rémission. Il est donc impératif que le prochain budget soit orienté vers la relance économique. Nous tenons à compléter les recommandations de la Commission.

Limiter les entraves à l'économie

Depuis deux ans, la majorité des acteurs économiques prend la parole pour dénoncer le *Règlement pour une métropole mixte*, dont les répercussions seront énormes notamment en faisant augmenter les prix de l'habitation pour les Montréalais et en limitant la construction. Par conséquent, il augmente l'exode urbain, nuit à l'environnement et limite la croissance des revenus de la Ville, toujours dépendante de la taxe foncière. L'approche profitable est de stimuler la croissance en accélérant les projets de construction immobilière et ainsi d'abroger l'entrave au développement que représente le *Règlement pour une métropole mixte*.

La taxe non résidentielle à Montréal est très élevée quand on la compare aux autres grandes villes canadiennes. Selon l'Institut Fraser, Montréal a la taxe foncière la plus élevée au Canada⁴. Elle réduit fortement la compétitivité de la métropole et assèche les innovations et investissements de nos entreprises.

Nous sommes encore loin d'obtenir pour les commerces un niveau acceptable de taxation. Il faut redémarrer la stratégie de réduction de l'écart entre taxe foncière résidentielle et non résidentielle, mais également pour le budget 2022, s'assurer de respecter la recommandation du rapport Cormier qui demandait un taux différencié de taxation non résidentielle pour les immeubles ayant une valeur sous la barre des 1 M\$.

À l'instar de plusieurs acteurs économiques, nous sommes d'avis qu'il faut limiter les entraves perturbant l'équilibre commercial sur nos artères. Nous savons d'ores et déjà que les travaux routiers et l'implantation de voies cyclables entraînent un lot d'incertitudes pour les

⁴ *Who Bears the Burden of Property Taxes in Canada's Largest Metropolitan Areas?*, Josef Filipowicz et Steven Globerman, Institut Fraser, 2019, <https://www.fraserinstitute.org/sites/default/files/who-bears-the-burden-of-property-taxes-in-canada.pdf>

commerçants. En temps de relance post-pandémie, seuls les travaux et les aménagements nécessaires souhaités par une majorité de commerçants d'une artère devraient être réalisés.

Lorsque des travaux majeurs doivent se faire, les commerçants devraient avoir droit à de meilleurs programmes de compensation que ce que l'administration a offert jusqu'à maintenant. Le programme d'aide financière pour les établissements affectés par des travaux majeurs mis en place en 2019 et rétroactif jusqu'en 2016, ne fonctionne tout simplement pas.

Stimuler la relance économique de Montréal

Chaque année, la Ville investit environ 2 G\$ pour le maintien de ses infrastructures, de même que pour en développer de nouvelles. Il s'agit d'un pouvoir d'action immense sur l'économie montréalaise. La recommandation **R-14** va dans le sens d'un accroissement des investissements. Toutefois, connaissant la faible marge de manœuvre dont elle dispose et l'impossibilité de s'endetter davantage, les investissements de la Ville au PTI doivent être priorisés selon deux critères : les travaux nécessaires, notamment pour les infrastructures en fin de vie, et les investissements aux grandes retombées économiques.

La Ville doit également trouver des initiatives pour favoriser l'achat local. En période de relance économique, et avec la montée des initiatives pour encourager l'achat socialement responsable, l'achat local revêt une importance capitale. Ces bénéfiques iront au-delà de la vitalité économique de Montréal et renforceront le tissu social. Déjà, en décembre 2019, nous avons déposé une motion afin d'inscrire l'achat local dans la *Politique d'approvisionnement responsable et équitable*. Malgré que l'administration ait voté en faveur, il aura fallu attendre jusqu'en juin 2021 avant de voir celle-ci finalement bouger dans ce dossier.

R-7 Abroger le Règlement pour une métropole mixte et revenir à une formule flexible qui augmente l'offre en habitation.

R-8 Retrouver la compétitivité de Montréal en relançant la stratégie de réduction de l'écart entre la taxe résidentielle et non résidentielle et en remontant le plafond du taux différencié de taxation non résidentielle à 1 M\$ tel que recommandé par le rapport Cormier.

R-9 S'assurer de la pertinence des actions de la Ville ayant un potentiel de perturber l'équilibre économique de nos artères commerciales.

R-10 Prioriser les projets d'investissements en immobilisation qui sont nécessaires et ceux qui apportent de fortes retombées économiques.

R-11 Mandater les services municipaux afin qu'ils identifient les mesures concrètes et efficaces visant à stimuler l'achat local des Montréalais et de la Ville de Montréal.

Conclusion

Les consultations prébudgétaires sont un outil de plus mis à la disposition des élus du conseil municipal pour se mettre au diapason des Montréalais quant aux choix budgétaires qu'ils doivent effectuer chaque année. Nous croyons toujours dans la plus-value de ces consultations, bien que nous soyons critiques de la tendance de l'administration d'orienter les débats ou de ne pas tenir compte de l'avis des participants.

Le prochain exercice budgétaire qui sera voté sous un conseil municipal renouvelé en sera un de redressement financier. Les quatre dernières années ont énormément éprouvé la santé financière de la ville. Il faut revenir à une gestion saine. À travers six recommandations (**R-1 à R-6**), nous espérons contribuer à cet objectif. Les recommandations **R-7 à R-11** quant à elles, sont orientées vers la relance économique.

Il faut faire le pari que nous, les élus du conseil municipal, sommes capables de gérer Montréal avec une grande autonomie politique et financière en stimulant la relance économique tout en conservant de saines habitudes de gestion. Nous, les commissaires d'Ensemble Montréal, croyons dans la nécessité de relever ce défi.

Sommaires des recommandations

R-1 Établir un plan, sur 4 ans, de retour à une réserve non affectée d'environ 200 M\$.

R-2 Revenir à un ratio d'endettement conformément à la Politique de gestion de la dette dans un délai raisonnable.

R-3 Rétablir et suivre la Stratégie de paiement au comptant des immobilisations que la ville alloue au PCI un montant équivalent ou plus élevé que prévu en 2014.

R-4 Doter la Ville d'un plan de réforme du processus budgétaire avec l'objectif d'intégrer les résultats réels dans l'élaboration des hypothèses budgétaires et d'une évaluation des écarts entre les prévisions et les résultats réels.

R-5 Mandater un comité d'experts en fiscalité municipale afin d'explorer la mise en place de nouveaux pouvoirs de taxation ou de redevance déjà concédés aux municipalités et à **Montréal par l'octroi du statut de métropole**, pour **diversifier** l'assiette fiscale et s'assurer que ces options soient plus équitables.

R-6 Organiser des représentations auprès du gouvernement du Québec pour octroyer à l'agglomération de Montréal de nouveaux pouvoirs lui permettant de diversifier ses sources de revenus **notamment par :**

- **le transfert d'un réel point de pourcentage de la TVQ;**
- **le rapatriement de la gestion des écoles et de la taxe scolaire.**

R-7 Abroger le Règlement pour une métropole mixte et revenir à une formule flexible qui augmente l'offre en habitation.

R-8 Retrouver la compétitivité de Montréal en relançant la stratégie de réduction de l'écart entre la taxe résidentielle et non résidentielle et en remontant le plafond du taux différencié de taxation non résidentielle à 1 M\$ tel que recommandé par le rapport Cormier.

R-9 S'assurer de la pertinence des actions de la Ville ayant un potentiel de perturber l'équilibre économique de nos artères commerciales.

R-10 Prioriser les projets d'investissements en immobilisation qui sont nécessaires et ceux qui apportent de fortes retombées économiques.

R-11 Mandater les services municipaux afin qu'ils identifient les mesures concrètes et efficaces visant à stimuler l'achat local des Montréalais et de la Ville de Montréal.

Ville de Montréal

**Service du greffe
Division du soutien aux commissions
permanentes, aux conseils consultatifs
et au Bureau de la présidence du conseil**

JUIN 2021

montreal.ca